

# PROJET PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN

LAÏKOS ! *La grande Histoire du vivre ensemble.*

Création d'un spectacle vivant  
co-construit  
en participation avec des collégiens.

LAÏCITÉ  
=  
LIBERTÉ  
ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

COMPAGNIE PARADIS EPROUVETTE. BP 30143 31774  
COLOMIERS CEDEX

Porteur de projet :

Marc Fauroux, comédien & metteur en scène

06 81 39 39 01



## ACTE 1 :

Interventions auprès de TOUS les collégiens (de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>) du secteur de Colomiers.

A) Présentation en classe au collège, par l'équipe artistique durant 40 minutes pour chercher l'adhésion et l'engagement dans le projet LAÏKOS.

Il s'agit en effet de décider avec les élèves, si le groupe-classe est *volontaire pour participer* ! Ceci intervient après un vote démocratique, en classe.

Il est important d'informer en amont afin que les élèves se sentent engagés dans une démarche qui fasse sens pour eux.

Offre est faite à toutes les 3èmes et 4èmes des collèges de Colomiers.

## ACTE 2 :

B) Sortie de travail au théâtre, avec chaque classe de collège volontaire. Il s'agit de se retrouver pour une séance d'enregistrement (audio & vidéo). Cette séance est composée de jeux théâtraux mettant en lumière « le vivre-ensemble ». |

NOTE : IMPORTANTE : Il ne s'agit en aucune façon de mettre « la laïcité en question ». Pour nous la laïcité est un fait acquis grâce à la loi 1905 et la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen. La laïcité n'est pas une croyance. Elle autorise toutes les croyances. Aux non-croyants, elle autorise les mêmes droits.

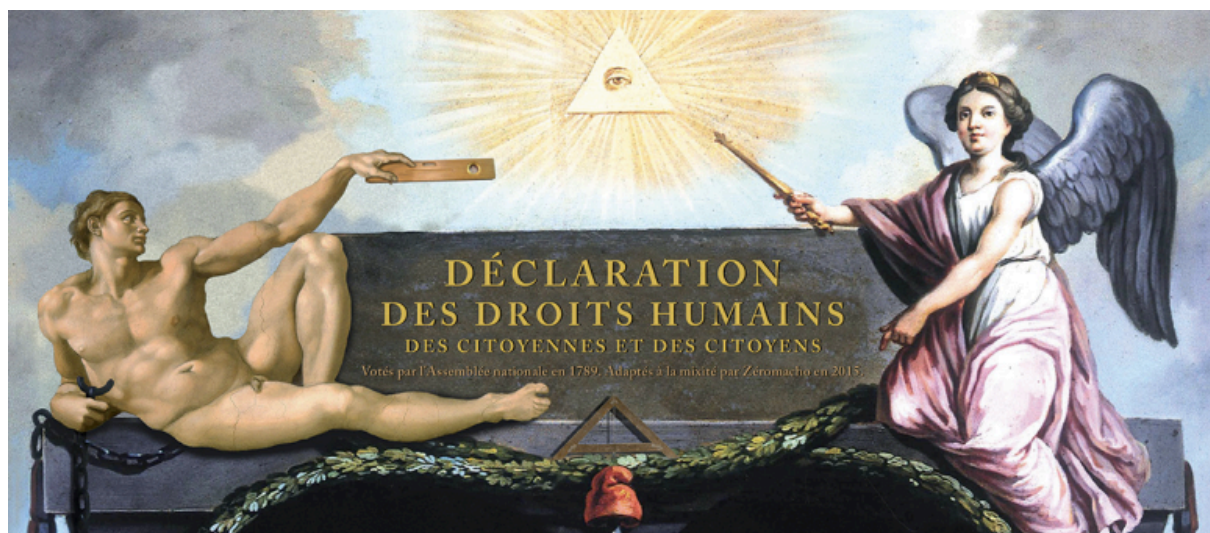


## ACTE 3 :

Création de spectacle par la Cie Paradis Eprouvette.

Après les nombreuses interventions auprès des collégiens, l'équipe artistique met en ordre les matériaux enregistrés et engage les répétitions pour une création théâtrale originale destinée à être diffusée en particulier aux publics des collèges :

- ceux ayant participé à l'Acte 1 et 2
- ceux qui découvrent l'Acte 3, c'est à dire l'œuvre théâtrale incluant les échanges et contributions des collégiens engagés sur l'acte 2.



### Article 18

*Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.*

EQUIPE DE CRÉATION :

Avec : Christophe Anglade, Coline Lubin, Marc Fauroux, **comédiens**.  
**Création musicale**, bruitages MAO : Christophe Anglade, Assia Mameri, Cyrille Marche. **Direction d'acteurs** : Marlène Mies Boulet.  
**Création vidéo** : Clément Combes **Mission-captation** en collèges sous le parrainage du cinéaste réalisateur Francis Fourcou (ACT formation) **Costumes** : Agathe Ferragutti & Laurine Baudon.  
**Décors et accessoires** : Mickael Labat & Franck Breuil **Conseiller thématique et dramaturgique** : Laurent Bégou.

**ACTE 4 :** Représentation du spectacle., en Haute Garonne.  
(puis sur tout le réseau national)



Revenant aux origines de l'humanité, s'appuyant sur de grands textes de philosophes et de poètes (Voltaire, Hugo, St Exupéry, Orwell, Rousseau, De Gouges) trois personnages, deux hommes une femme prennent voix pour questionner à travers leur propre histoire aujourd'hui, *la grande Histoire du vivre ensemble*. Mixité, identité, stéréotypes, religions, liberté d'expression sont au cœur de leurs échanges comme les situations conflictuelles qui les défient.

La mise en scène est intimement liée à la création vidéo qui offre par ailleurs un graphisme inattendu jouant avec mots et citations, offrant de



belles perspectives d'espaces et de pensées. L'écriture de ce projet fera l'objet tant d'un travail de recherche en improvisa-

tions par les acteurs au plateau que de jeux de rôles avec les jeunes participants à la captation vidéo. Les comédiens sont également musiciens, une partie des compositions musicales, dont les chansons, est interprétée en direct. Trois pistes sonores sont également mixées par un compositeur : des voix-témoignages, des sources « archives INA » et une musique originale créée selon les techniques de la MAO.

## ACTE 5 : Offre de représentations en 2016-2017 & 2017-2018.

À l'ensemble des collèges de la Haute Garonne.

Ces représentations seront organisées en collaboration avec les municipalités, théâtres, associations... (organisation en cours)

Ces représentations permettent à nouveau de dynamiser la relation au sujet avec les collégiens, lors de « **bord de scène** » organisés à l'issue de chaque séance scolaire. Il est envisageable de convier alors un intervenant de la « **réserve citoyenne** ».



COMPAGNIE PARADIS EPROUVETTE. BP 30143 31774  
COLOMIERS cedex.

BIBLIOGRAPHIE, extraits :

